

LA MOBILITÉ RÉSIDENIELLE TRANSFRONTALIÈRE DANS L'ARC JURASSIEN FRANCO-SUISSE¹

PATRICK RÉRAT, Institut de Géographie & Groupe de Recherche en Économie territoriale, Université de Neuchâtel, patrick.rerat@unine.ch

ALEXANDRE MOINE, Laboratoire ThéMA UMR 6049 CNRS, Université de Franche-Comté, amoine@univ-fcomte.fr

KEVIN GERTSCH, Institut de Géographie & Groupe de Recherche en Économie territoriale, Université de Neuchâtel, kevin.gertsch@unine.ch

PHILIPPE SIGNORET, Laboratoire ThéMA UMR 6049 CNRS, Université de Franche-Comté, philippe.signoret@univ-fcomte.fr

RÉSUMÉ

Cette contribution s'intéresse à la mobilité résidentielle transfrontalière au sein de l'Arc jurassien franco-suisse. Elle analyse les profils, trajectoires et motivations des ménages qui font le choix résidentiel de franchir la frontière. Les résultats montrent le rôle central de la position dans le parcours de vie et des différentiels en termes d'accession à la propriété de part et d'autre de la frontière. Les migrants qui déménagent en Suisse sont généralement de jeunes adultes qui s'orientent vers les centres urbains et valorisent le mode de vie qui leur est associé. Dans l'autre sens, on identifie en premier lieu des couples avec enfants qui accèdent à la propriété d'une maison individuelle et recherchent une qualité de vie périurbaine.

***Mots-clés** : frontière, migration, mobilité résidentielle, marché immobilier, parcours de vie, propriété*

¹ Cet article est tiré du projet « Mobilité résidentielle transfrontalière et fonctionnement des marchés locaux du logement dans le département du Doubs et le canton de Neuchâtel » financé dans le cadre du programme Interreg IV A France-Suisse. Ce projet a reçu le soutien de l'Union européenne et de la Confédération suisse ainsi que de plusieurs partenaires locaux, régionaux et nationaux.

INTRODUCTION

La construction européenne et les différents accords internationaux qui l'ont accompagnée ont contribué à redéfinir la signification et les fonctions des frontières nationales (ANDERSON et O'DOWD, 1999; NEWMAN, 2006). Cette évolution a eu pour conséquence un accroissement de la mobilité des biens et des personnes entre les États et régions de l'Union européenne (UE) et de l'Association européenne de libre-échange (AELE), et a donné un nouvel essor au développement transfrontalier (WASTL-WALTER, 2009).

Dans le cas de la Suisse, deux phénomènes ont particulièrement retenu l'attention. Il s'agit d'une part des flux de travailleurs frontaliers (BOLZMAN et VIAL, 2007). Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), ils sont près de 232 000 en 2010 à traverser quotidiennement la frontière pour travailler en Suisse, soit un effectif de 30 % supérieur à 2005. Il s'agit d'autre part de la forte croissance démographique enregistrée par le pays en raison notamment de la migration de personnes hautement qualifiées en provenance de l'UE (MÜLLER-JENTSCH, 2008). L'attractivité de la Suisse s'explique en premier lieu par la période conjoncturelle favorable traversée par son économie, des niveaux de salaire élevés et par l'entrée en vigueur en 2002 des accords bilatéraux sur la libre circulation des personnes avec l'UE.

Une autre forme de mobilité – la mobilité résidentielle transfrontalière – semble également prendre de l'importance, mais demeure un phénomène encore largement méconnu. Cet article a pour objectif de pallier cette carence en s'intéressant aux flux résidentiels traversant la frontière franco-suisse de l'Arc jurassien. Une première partie discute la mobilité résidentielle dans le contexte particulier des régions transfrontalières. Le périmètre d'analyse ainsi que la démarche de recherche sont ensuite présentés. Dans la partie empirique enfin, différentes sources (statistiques officielles, questionnaires, entretiens) sont utilisées afin d'estimer l'ampleur des flux migratoires transfrontaliers – de la Suisse vers la France, mais également de la France vers la Suisse – et de déterminer les caractéristiques des ménages concernés.

PROBLÉMATIQUE ET DÉMARCHE

La mobilité résidentielle transfrontalière

La mobilité résidentielle transfrontalière représente une forme de migration originale. Elle est de nature internationale par le changement de pays (et de système institutionnel) qu'elle implique, mais se déroule sur de courtes distances et n'engendre pas de bouleversement du bassin de vie (KING, 2002). Elle révèle de surcroît l'évolution de la frontière et de son degré de perméabilité. Dans ce sens, s'intéresser à ce phénomène permet d'étudier non seulement l'intégration institutionnelle ou formelle des régions transfrontalières (liée par exemple aux accords entre États-nations), mais également l'intégration fonctionnelle comprise au travers du prisme des pratiques spatiales des habitants autour de la frontière (DE OLIVEIRA, 2009).

Les migrations transfrontalières ont encore été relativement peu étudiées. Les recherches existantes font état de tels flux du Luxembourg vers l'Allemagne, la Belgique et la France (CARPENTIER, 2010), d'Allemagne vers la Belgique (CAPRON

et al., 2002), des Pays-Bas vers l'Allemagne (I & O RESEARCH, 2005) ou, au Pays Basque, d'Espagne vers la France (VÉLASCOT-GARCIET, 2005). Ces travaux montrent le rôle central que jouent les différentiels de prix et de disponibilité sur le marché immobilier dans la mobilité résidentielle transfrontalière. Une enquête menée auprès des ménages quittant le Luxembourg pour les pays limitrophes a par exemple mis en exergue l'influence de prix plus attractifs autant dans le segment de la location que dans celui de la propriété (CARPENTIER, 2010).

En Suisse, des flux résidentiels transfrontaliers ont été observés à certains endroits de la frontière avec l'Allemagne comme à Kreuzlingen. La fiscalité et la pénurie du marché immobilier en vigueur en Allemagne motiveraient certains ménages à franchir la frontière². Le phénomène quantitativement le plus important – et qui a retenu le plus l'attention des médias³ – concerne Genève. Les prix élevés qui caractérisent le marché immobilier genevois et l'importante pénurie qui y règne⁴ incitent certains ménages à élire domicile sur sol français. Selon l'Observatoire statistique transfrontalier (2010), 11 800 personnes habitant en 2006 en Rhône-Alpes résidaient en Suisse cinq ans auparavant, soit une proportion de 12 % des personnes récemment arrivées de l'étranger. Malgré ces mouvements et l'important degré de porosité de la frontière, peu de ménages semblent toutefois disposés à s'installer dans le pays voisin. Selon une enquête réalisée auprès de plus de 2 000 ménages de l'agglomération franco-valdo-genevoise, 81 % des résidents du côté suisse et 67 % du côté français déclarent ne pas être prêts à habiter de l'autre côté de la frontière (THOMAS et al., 2011). Ce résultat montre que la mobilité résidentielle transfrontalière demeure un phénomène sélectif et restreint.

Dans notre analyse, nous recourons au terme de choix résidentiel. Ce dernier est à considérer non pas comme la conséquence des seules aspirations des ménages, mais comme un choix sous contrainte (BONVALET et DUREAU, 2000; AUTHIER et al., 2010). Plus précisément, il dépend des besoins et préférences des ménages dans le cadre d'une gamme limitée d'options déterminées par les ressources et restrictions liées aux ménages (revenu, localisation des places de travail, etc.) et par les opportunités et contraintes du marché immobilier (par exemple disponibilité des logements, prix du foncier, etc.) (VAN HAM, à paraître).

Le concept de choix résidentiel signifie que les ménages ont une certaine marge de manœuvre même si le champ des possibles peut être réduit. Cette perspective théorique appelle l'analyse de trois séries de caractéristiques des ménages. La première est le profil – position dans le parcours de vie, statut socio-économique, nationalité, etc. –, étant donné que tout processus migratoire est un phénomène sélectif. Deuxièmement, la trajectoire qui comprend la localisation et les caractéristiques des logements successivement occupés dans l'histoire de vie des ménages. Troisièmement, les motivations qui expliquent le choix du domicile actuel. L'habitat est caractérisé par de nombreux éléments (localisation, statut d'occupation, taille, etc.) et les ménages procèdent à un

² A. FOURNIER, « Kreuzlingen à frontière abattue », *Le Temps*, 27 mars 2010.

³ Voir par exemple PH. LE BÉ, « Crise du logement. L'exil forcé des Genevois en France », *L'Hebdo*, 3 août 2011.

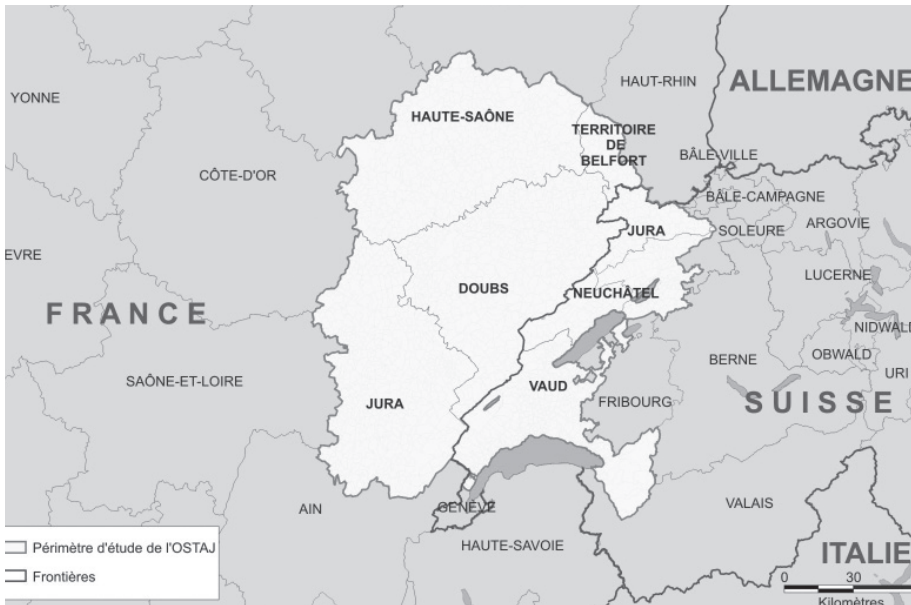
⁴ D'après l'Office cantonal de la statistique, le taux de vacance oscille dans le canton entre 0,15 % et 0,25 % sur la période 2002-2010.

certain nombre d'arbitrages entre ceux-ci, car ils ne peuvent satisfaire toutes leurs aspirations. Ces trois séries de caractéristiques sont présentées ici dans le cas de la mobilité résidentielle transfrontalière au sein de l'Arc jurassien.

Étude de cas, questionnement et démarche

Massif s'étendant sur plus de 300 km, l'Arc jurassien est traversé par la frontière franco-suisse. Cet article s'intéresse plus particulièrement au canton de Neuchâtel et au département du Doubs (figure 1). Dans ce contexte territorial s'organise une armature urbaine constituée d'un ensemble de petites villes dont la plus importante côté français est Pontarlier (environ 20 000 habitants), et côté suisse le binôme La-Chaux-de-Fonds – Le Locle (environ 50 000 habitants) (MOINE, 1998). Ces deux dernières villes, spécialisées dans l'horlogerie et la microtechnique, ont enregistré une augmentation globale du nombre d'emplois dans les années 2000. Parallèlement, les communes françaises proches – telles que Morteau et Villers-le-Lac – connaissent de fortes croissances démographiques et accueillent de nombreux travailleurs frontaliers (environ un tiers de la population active).

Figure 1. L'Arc jurassien franco-suisse



Source : Observatoire statistique de l'Arc jurassien transfrontalier.

L'Arc jurassien franco-suisse se caractérise par de nombreux flux dont les principaux sont les travailleurs frontaliers (avec une concentration autour des points de franchissement de la frontière sur sol français), les relations de sous-traitance (pièces de microtechnique conçues en Suisse, usinées en France et définitivement assemblées

en Suisse pour bénéficier du « *Swiss made* ») et le tourisme d'achat (de la part des Suisses en premier lieu et orienté vers les commerces et services médicaux).

Notre contribution aborde une autre forme de flux, la mobilité résidentielle transfrontalière, et a pour objectif de répondre aux questions de recherche suivantes :

Quelle est l'ampleur de la mobilité résidentielle transfrontalière ?

Quel est le profil des personnes concernées (type de ménage, âge, etc.) ?

Quelle est la trajectoire de ces personnes (anciens lieux de domicile, statut d'occupation du logement, etc.) ?

Quelles sont les motivations à la base de ces choix résidentiels (facteurs économiques, familiaux, etc.) ?

Afin de répondre à ces questions, nous avons eu recours à des statistiques officielles et réalisé des entretiens semi-directifs ainsi qu'une enquête par questionnaire.

S'agissant des données statistiques, il est à noter qu'il est difficile de quantifier précisément les flux résidentiels transfrontaliers. Différentes sources ont dû être mobilisées sans qu'aucune d'entre elles ne permette d'asseoir un chiffre totalement fiable. En Suisse, la statistique PETRA de l'OFS présente les effectifs et mouvements annuels de la population résidente étrangère et les Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle élaborent leurs propres statistiques sur l'ensemble des mouvements enregistrés avec la France quelle que soit la nationalité. Pour ce qui est des migrations vers la France, plusieurs sources ont été utilisées comme le nombre de Suisses vivant à l'étranger (OFS), le recensement de la population réalisé par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et les listes fournies par les communes neuchâteloises relatives aux personnes quittant leur territoire.

Ensuite, vingt entretiens ont été réalisés avec des migrants venant de France et vivant dans le canton de Neuchâtel et vingt autres avec des individus en provenance de Suisse et ayant emménagé dans le département du Doubs. La grille d'entretien abordait les profils, trajectoires et motivations des ménages. Ces derniers ont été choisis dans le souci de constituer un échantillon illustratif à partir des adresses fournies par les communes neuchâteloises ou sur recommandation d'autres migrants.

Afin de compléter les entretiens, un questionnaire a été envoyé aux migrants de France s'étant installés entre 2007 et 2009 dans le canton de Neuchâtel grâce aux listes d'adresses délivrées par les communes neuchâteloises. Cette démarche découle du constat de la grande variété des migrants qu'il aurait été difficile d'appréhender uniquement par les entretiens. Le taux de réponse s'élève à 22,5 % (230 sur 1 020 questionnaires envoyés). Étant donné l'absence de telles données, une démarche similaire n'a pu être appliquée pour les migrants de Suisse vers la France.

LES FLUX RÉSIDENNELS DE FRANCE VERS LA SUISSE

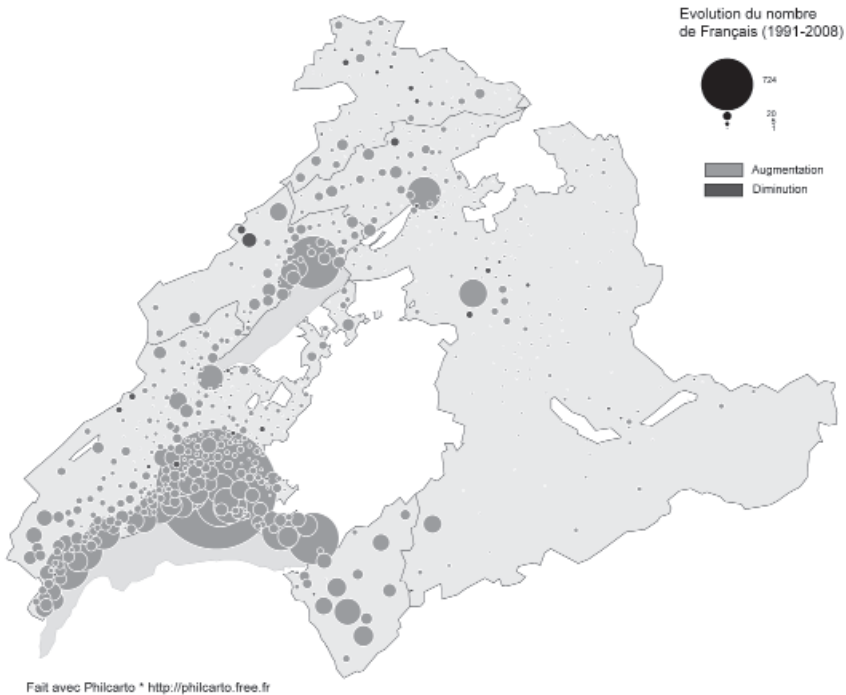
Ampleur

Selon l'OFS, le nombre de ressortissants français en Suisse se monte à 88 213 en 2008. Leur répartition spatiale répond essentiellement à deux logiques : ils sont davantage présents dans les régions francophones et dans les cantons urbains. Leur effectif a

fortement augmenté entre 1991 et 2008 (+36 000 ; +68 %). Cette croissance a surtout concerné les centres urbains du plateau, mais peu les régions frontalières de l'Arc jurassien (figure 2). À l'inverse des principales villes du plateau, La Chaux-de-Fonds et Le Locle ne profitent pas ou peu d'un apport démographique net en provenance de France⁵.

D'autres statistiques, fournies par les deux Villes, montrent des soldes migratoires (sans distinction de nationalité) équilibrés avec la France. Entre 2000 et 2009, Le Locle et La Chaux-de-Fonds ont perdu respectivement 2 et 83 habitants par rapport à la France, ce qui est relativement négligeable étant donné la durée considérée et le poids démographique des villes. L'attrait des communes françaises limitrophes est ainsi compensé par des flux en sens inverse. La concurrence en termes de localisation résidentielle que ces dernières exercent concerne davantage les travailleurs qui deviennent frontaliers après avoir décroché un emploi, alors qu'ils franchiraient peut-être la frontière si leur lieu de travail était plus éloigné.

Figure 2. Évolution du nombre de résidents de nationalité française, cantons de Berne, Jura, Neuchâtel et Vaud (1991-2008)



Source : OFS, PETRA.

⁵ Plus précisément, La Chaux-de-Fonds enregistre une augmentation de 86 personnes (+7.9 %) et Le Locle une régression de 59 unités (-12.9 %). Ce dernier chiffre peut s'expliquer par davantage de départs que d'arrivées, mais également par des naturalisations.

Profil

D'après le questionnaire, il apparaît que migrer de la France vers la Suisse est clairement influencé par la position dans le parcours de vie. Les individus concernés sont majoritairement des jeunes adultes, comme l'atteste la forte proportion de ménages d'une personne (37 %), de couples sans enfant (29,1 %) ou encore d'individus de vingt à quarante ans (57,3 %).

Les migrants s'installant dans le canton de Neuchâtel se caractérisent par un niveau de formation élevé. Près des deux tiers sont au bénéfice d'un titre universitaire⁶. La majorité de l'échantillon est constituée d'actifs occupés (69,7 %) dont la quasi-totalité travaille en Suisse (285 sur 288), ce qui montre le rôle du marché du travail dans les flux migratoires depuis la France. Une autre catégorie à mentionner rassemble les étudiants (12,4 %).

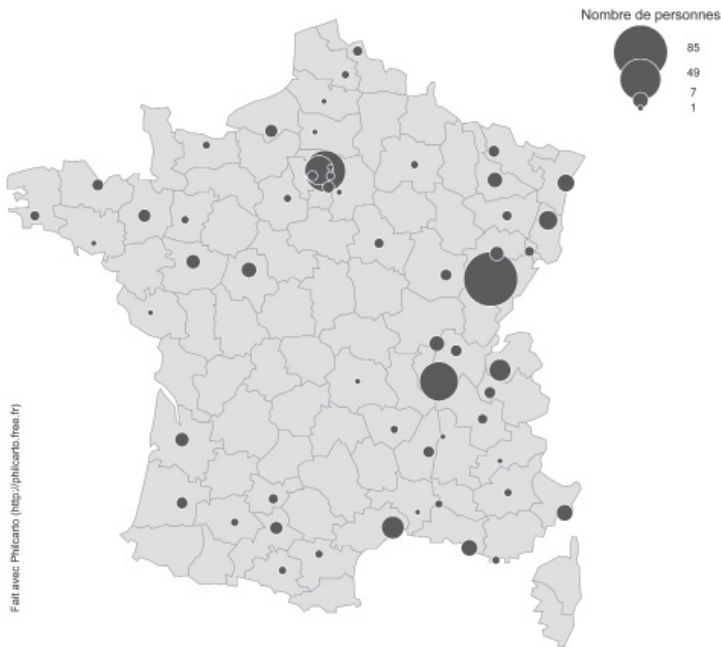
Les détenteurs de la nationalité française constituent 5,6 % des migrants. Une part non négligeable des migrants est toutefois suisse (18 %) ou franco-suisse (12 %). Dans ces cas, il peut s'agir de retours en Suisse ou de déménagements de personnes dont un parent avait migré dans l'autre sens.

Trajectoires

Les personnes du département du Doubs s'installant dans le canton de Neuchâtel représentent une proportion de 20,6 % des migrants ayant répondu au questionnaire (figure 3). Ce résultat permet de compléter les statistiques officielles en estimant le poids des flux résidentiels transfrontaliers par rapport au total des mouvements entre le canton de Neuchâtel et la France. En plus de cette logique de proximité, la répartition spatiale des anciens lieux de domicile s'explique par la taille des départements et par la localisation d'instituts de formation supérieure. Ainsi, un cinquième des migrants arrive du département du Rhône ou d'Ile-de-France.

⁶ Si un biais ne peut pas totalement être exclu (dans le sens où les personnes de formation universitaire répondent généralement davantage aux enquêtes par questionnaire), ce résultat renvoie au constat de l'attractivité de la Suisse pour des migrants hautement qualifiés en provenance d'Europe (MÜLLER-JENTSCH, 2008). Les entretiens réalisés auprès des ménages en provenance de France tendent également à confirmer cette tendance.

Figure 3. Ancien domicile des personnes en provenance de France et vivant dans le canton de Neuchâtel



Source : enquête par questionnaire, 2010.

Les flux migratoires se dirigent majoritairement vers les centres urbains : les trois villes du canton concentrent plus de 80 % des migrants (49,6 % à Neuchâtel, 22,7 % à La Chaux-de-Fonds et 9,2 % au Locle). Par ailleurs, les personnes venant du département du Doubs s'installent en premier lieu à La Chaux-de-Fonds et au Locle, et moins sur le Littoral.

Finalement, lors des entretiens, aucune trajectoire résidentielle dominante n'est apparue parmi la vingtaine de ménages rencontrés, ce qui montre que ces migrations répondent à d'autres logiques que l'amélioration des conditions d'habitation. La seule tendance clairement observable est l'importance du statut de locataire : sur les vingt ménages rencontrés, un seul est propriétaire (alors que cinq d'entre eux l'étaient en France).

Motivations

Les migrations de longue distance répondent en premier lieu à des motivations d'ordre professionnel. Les migrants venant d'autres départements que le Doubs sont en effet 46,5 % à citer un nouvel emploi et 21,1 % les études comme motivation (contre 14,3 % et 7,1 % pour les Doubiens) (tableau 1). La volonté de travailler en Suisse s'explique essentiellement par le niveau des salaires (et partant le pouvoir d'achat) et la disponibilité de places de travail. D'autres éléments ont été mentionnés

lors des entretiens, comme la culture d'entreprise ou l'impossibilité pour les ressortissants non européens d'accéder au statut de frontalier.

Les raisons personnelles apparaissent également très importantes dans la décision de traverser la frontière. C'est particulièrement le cas des transitions dans le parcours de vie qui concernent en premier lieu les doubiens. Dans le cas d'une mise en ménage, la scolarisation des enfants (pour les familles recomposées), la situation professionnelle du conjoint ou ses réticences à s'installer de l'autre côté de la frontière orientent le choix du domicile. Quant aux séparations, elles peuvent induire une redéfinition des aspirations résidentielles (se rapprocher du lieu de travail), mais aussi la volonté de placer une barrière symbolique avec le passé (dans le cas d'un retour en Suisse).

Réduire la durée des trajets domicile-travail est une motivation citée par 31 % des anciens habitants du Doubs. La quête d'une meilleure qualité de vie en est l'explication principale, le temps passé en voiture étant perçu comme une perte de temps et une source de fatigue. Les coûts des déplacements ne sont en revanche guère évoqués. Pour les migrants en provenance du reste de la France, le souhait d'éviter de longs trajets quotidiens en voiture contribue à expliquer le fait qu'ils ne se soient pas installés dans la bande frontière française.

Il apparaît globalement que les choix résidentiels résultent d'une conjonction de facteurs. Aux motivations principales (nouvel emploi, transition dans le parcours de vie, réduction de trajets domicile-travail) s'ajoutent des motivations secondaires (cadre de vie urbain, réseau de transports en commun, tranquillité, qualité de vie, paysage, etc.).

Tableau 1. Facteurs ayant influencé le choix résidentiel des ménages en provenance de France, canton de Neuchâtel (2007-2009)

| Motivations | Département du Doubs | Reste du territoire français |
|----------------------------------|----------------------|------------------------------|
| Nouvel emploi | 14,3 % | 46,5 % |
| Raisons personnelles | 57,1 % | 33,0 % |
| Formation/Études | 7,1 % | 21,1 % |
| Rapprochement du lieu de travail | 31 % | 5,4 % |
| Autre | 9,5 % | 9,7 % |

Source : enquête par questionnaire, 2010⁷.

Franchir la frontière implique un changement de contexte institutionnel et de nombreuses répercussions économiques. Selon nos entretiens, les personnes ayant établi un budget comparatif global sont toutefois rares (selon leurs conclusions, vivre de part et d'autre de la frontière serait équivalent en termes de coûts pour les célibataires, alors que la France serait plus avantageuse pour les familles). L'attitude la plus fréquente consiste soit à comparer de manière ponctuelle certains coûts, soit à s'assurer que le salaire perçu en Suisse suffit aux aspirations du ménage. Le choix entre les deux pays n'apparaît pas

⁷ Le total est supérieur à 100 %, les personnes pouvant sélectionner plusieurs réponses.

comme le résultat de considérations strictement économiques : les comparaisons sont complexes et d'autres types de motivations interviennent dans la prise de décision.

LES FLUX RÉSIDENTIELS DE LA SUISSE VERS LA FRANCE

Ampleur

Selon l'OFS, l'effectif des ressortissants helvétiques en France est passé de 137 528 à 179 106 entre 1995 et 2009. Cela représente une croissance globale de 30 % ou une augmentation annuelle moyenne de 2 970 personnes. D'après le recensement de la population de l'INSEE, 33 353 personnes sont arrivées en France depuis la Suisse entre 2000 et 2006, dont 2 018 qui ont choisi la Franche-Comté⁸ (soit une proportion de 6 %).

Une autre source repose sur les listes mises à disposition par les communes du canton de Neuchâtel sur les mouvements migratoires vers la France entre 2007 et 2009. Plus des trois quarts des communes (réunissant près de neuf habitants sur dix dans le canton) ont été en mesure de fournir de telles informations. Ainsi, ce sont 1 561 personnes qui ont quitté Neuchâtel pour s'installer en France. Parmi elles, 41 % (548) se sont installées en Franche-Comté. Ces quelques chiffres montrent que les flux transfrontaliers ne sont pas négligeables et semblent suivre une tendance à la hausse.

Profil

Migrer de Suisse vers la France est clairement influencé par la position dans le parcours de vie selon nos entretiens. Les migrants sont majoritairement des couples trentenaires avec deux ou trois enfants qui ne sont en général pas encore scolarisés. Selon notre échantillon, les mouvements résidentiels tendent à diminuer avec l'âge, même si nous avons rencontré quelques personnes pour qui la décohabitation des enfants a engendré un nouveau mouvement résidentiel.

En termes de statut socio-économique, les migrants sont en majorité des ouvriers (56 % de l'échantillon), alors que les cadres et les techniciens supérieurs représentent une proportion de 40 %. La plupart des migrants (25 personnes sur 37) vivent dans des couples où les deux partenaires travaillent en Suisse, ce qui garantit un pouvoir d'achat élevé. La migration ne remet donc pas en question la localisation de l'emploi en Suisse. Ces nouveaux frontaliers cherchent par ailleurs à ne pas trop s'éloigner des pôles d'emploi helvétiques, ce qui renforce le fort développement résidentiel à proximité des points de passage de la frontière.

Les migrants sont principalement de nationalité française (16 sur 37) ou suisse (16, dont 8 disposent de la double nationalité franco-suisse). En termes de couples, près de la moitié (8 sur 17), sont des couples mixtes franco-suisse, mais un seul est de nationalité suisse uniquement, les autres étant composés de ressortissants français ou du sud de l'Europe. Ces résultats tendent à montrer que les ménages suisses ne sont pas forcément enclins à changer de système socioculturel à moins qu'un des partenaires possède la nationalité française.

⁸ La région de Franche-Comté comprend le département du Doubs qui nous intéresse ici ainsi que ceux du Jura, de Haute-Saône et le Territoire de Belfort.

Les migrants rencontrés se caractérisent pour la plupart par une certaine stabilité tant sur le plan professionnel (les deux tiers sont des actifs frontaliers en contrat à durée indéterminée) que familial (les trois quarts des couples en âge de procréer ont deux enfants ou plus). Cette stabilité se reflète dans leur choix résidentiel qui s'inscrit dans le long terme (notamment sous la forme de l'accession à la propriété comme nous l'abordons ci-dessous).

Trajectoires

Dans la majorité des cas, les migrants que nous avons rencontrés ont opéré une migration à l'intérieur du même bassin de vie. Ainsi, les trois quarts des migrants résidaient auparavant au Locle ou à La Chaux-de-Fonds⁹. Ceci tient bien sûr à notre échantillonnage, mais révèle néanmoins une tendance qui s'explique de différentes manières. D'après nos entretiens, il apparaît clairement que ces migrations reposent sur la recherche d'informations à une échelle locale, sur la mobilisation de ressources dans le cadre du réseau de connaissances sur le lieu de travail ou auprès de personnes ayant effectué la même démarche dans le même bassin de vie transfrontalier.

Pour une partie des enquêtés, nous sommes en face de migrations de retour au pays d'origine. Ces ménages, migrant de Suisse vers la France, ont auparavant emprunté le chemin inverse. À quelques mois près, ils auraient pu être dans l'échantillon des personnes que nous avons rencontrées en Suisse.

Du point de vue des conditions d'habitat, l'installation en France se traduit par une trajectoire promotionnelle qui se mesure par l'augmentation de la taille du logement, le passage d'un appartement à une maison et l'accession à la propriété. Alors que les 20 ménages rencontrés étaient locataires en Suisse, ils sont désormais 18 à être propriétaires (13 d'entre eux ont construit un pavillon, 4 ont acheté une maison et 1 un appartement). Seuls 2 ménages sont restés locataires. L'un a toutefois opéré une trajectoire promotionnelle en passant d'un appartement à une maison, l'autre a suivi une trajectoire stable.

Motivations

L'importance d'accéder à la propriété d'une maison individuelle (17 ménages sur les 20 interrogés) se retrouve dans les motivations résidentielles. Pour la plupart des migrants, être propriétaire représente un placement financier maîtrisable dans le temps, tout en étant perçu comme plus rationnel que le paiement d'un loyer, et exprimant le désir « d'être chez soi ». Les couples franco-suisse, ou d'autres pays européens (Portugal par exemple) aspirent à reproduire le modèle résidentiel dominant en vigueur dans leur pays d'origine. Il est à noter que ce statut d'occupation est également valorisé en Suisse (THALMANN et FAVARGER, 2002). Toutefois, la faible proportion de propriétaires (environ 40 %) montre que ce projet est difficile à concrétiser (ou comme nous l'a confié une interlocutrice : « *En Suisse c'est un rêve, en France c'est une réalité* »).

⁹ Les données fournies par les communes du Locle et de La Chaux-de-Fonds montrent également l'importance des mouvements sur de courtes distances : 53 % des ménages s'étant installés en France résident sur le secteur de Morteau/Villers-le-Lac.

Pour la majorité des migrants, qui vivaient par ailleurs auparavant en milieu urbain, la maison individuelle est perçue comme contribuant au bien-être de la famille dans un contexte rural qui est, lui, perçu comme apaisant et sécurisant et néanmoins doté d'une offre de service satisfaisante. Les transitions dans le parcours de vie motivent le projet résidentiel de la plupart des migrants (10 ménages sur 20), et, dans la majorité des cas, le projet a été induit par l'arrivée du deuxième enfant. Le modèle qui se dégage correspond finalement au schéma classique de la péri-urbanisation à l'œuvre depuis plusieurs décennies en France (HAUMONT, 2001). Ce modèle est également très présent en Suisse (RÉRAT, 2010) et, si la construction de villas est limitée à La Chaux-de-Fonds et au Locle (ce qui s'explique notamment par leur politique d'aménagement du territoire), elle est très fréquente dans des régions rurales ou périurbaines limitrophes (Val-de-Ruz, Franches-Montagnes, etc.). On peut dès lors s'interroger sur les éléments qui ont incité les ménages à franchir la frontière pour concrétiser leurs aspirations.

Un premier facteur renvoie aux modalités d'accès à la propriété qui diffèrent entre les deux pays et qui ont favorisé pour l'ensemble des migrants, quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle, un projet résidentiel en France. Ce différentiel s'exprime tout d'abord par le niveau des prix du foncier, mais surtout par des coûts de construction plus faibles en France¹⁰. Un autre élément, mis en avant par les ouvriers en premier lieu, est une plus grande souplesse et tolérance des banques françaises pour le financement d'un bien immobilier et en particulier sur le montant de l'apport personnel. Ainsi, le fait que les banques françaises ne demandent pas 20 % d'apport personnel comme le veut la pratique en Suisse constitue une incitation à franchir la frontière. Finalement, en devenant frontaliers, les couples biactifs ont pu bénéficier des avantages offerts par la souscription d'un prêt hypothécaire en devises (en francs suisses en l'occurrence)¹¹ tout en utilisant leur « deuxième pilier » pour une partie du financement¹².

D'autres éléments renvoient aux différentiels institutionnels. Ainsi, le niveau d'imposition en Suisse représente pour les familles d'ouvriers une motivation centrale et une économie financière appréciable. À cela s'ajoute pour les familles la perspective de bénéficier des prestations sociales du côté français comme le système de garde d'enfants (crèche). Le système scolaire influence également le moment du déménagement, ce dernier ayant lieu avant la scolarisation des enfants.

¹⁰ Un pointage a été réalisé en novembre et décembre 2011 auprès des régions immobilières de la région. Si une durée d'observation plus longue serait nécessaire pour obtenir des résultats précis, cette démarche permet de donner un ordre de grandeur des différences de prix. À Morteau et Villers-le-Lac, les 20 maisons individuelles en vente lors de la période considérée affichaient un prix moyen de 320 000 euros (soit, selon le taux de change en vigueur, un peu moins de 400 000 CHF). Au Locle et à La Chaux-de-Fonds, le prix moyen des 11 maisons individuelles figurant dans les listes des régions se montait à 740 000 CHF. Si ces chiffres ne tiennent pas compte de la taille et du confort des objets, ils montrent néanmoins un différentiel non négligeable.

¹¹ Indexé sur le LIBOR CHF, beaucoup plus avantageux que le LIBOR EURO.

¹² Le deuxième pilier (ou « prévoyance professionnelle ») est constitué à parts égales par l'employeur et l'employé (il est directement prélevé du salaire mensuel). Il donne droit à une rente (de retraite, d'invalidité, etc.) ou peut être mobilisé pour l'achat d'une résidence principale.

CONCLUSION

Les flux migratoires entre la France et la Suisse ont globalement augmenté au cours des deux dernières décennies. Au sein de l'Arc jurassien, les communes françaises proches des centres d'emploi helvétiques connaissent un développement démographique marqué et se caractérisent par des parts importantes de travailleurs frontaliers. Elles enregistrent également l'arrivée de ménages en provenance de Suisse. De l'autre côté de la frontière, les flux migratoires en provenance de France sont orientés vers les centres urbains du plateau. À l'inverse, les régions frontalières ne bénéficient pas d'un apport démographique net en provenance de France. Dans le cas des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, un solde migratoire équilibré est constaté avec la France. Cet équilibre cache toutefois un certain nombre de mouvements opérant dans les deux sens.

La décision de franchir la frontière ne touche pas les mêmes catégories de ménages. Une première caractéristique discriminante est la position dans le parcours de vie. S'installer en Suisse est le fait en premier lieu de jeunes adultes, alors que les déplacements de courte distance de l'autre côté de la frontière concernent généralement des couples avec enfants. En termes de statut socio-économique, on constate une surreprésentation des personnes hautement qualifiées parmi les personnes migrant en Suisse (en comparaison avec le profil des travailleurs frontaliers). Posséder la (double) nationalité facilite le déménagement notamment dans le sens où cela indique une meilleure connaissance du pays d'accueil et de son fonctionnement.

Le contexte résidentiel, qui diffère de part et d'autre de la frontière dans le périmètre étudié, joue également un rôle important. Il est à mettre en relation avec la position dans le parcours de vie. Les jeunes adultes venant de France qui s'installent en Suisse s'orientent généralement vers les centres urbains, occupent des appartements en location et valorisent le mode de vie urbain (proximité du lieu de travail, possibilité de se déplacer à pied ou d'utiliser les transports publics, diversité des infrastructures, etc.). Dans l'autre sens (si l'on excepte les migrants s'installant dans d'autres régions françaises et qui sortaient du cadre de cette étude), les couples – souvent dans la trentaine et avec enfants – accèdent à la propriété d'une maison individuelle dans la bande frontière du département du Doubs et recherchent un mode de vie périurbain (proximité du lieu de travail mesurée à l'aune de l'accessibilité automobile, cadre de vie favorable pour les enfants, valorisation du calme et d'un cadre naturel, etc.).

Cette dynamique renvoie au schéma classique de migrations des jeunes adultes vers les villes et des familles vers les couronnes (RÉRAT et al., 2008). L'effet frontière apparaît sous la forme de différences entre les deux systèmes institutionnels dont tirent parti certains ménages. L'accession à la propriété est ainsi plus facile du côté français (coûts de construction, modalités des prêts hypothécaires) et ceci d'autant plus pour les travailleurs frontaliers (pouvoir d'achat octroyé par des salaires « suisses », possibilité d'utiliser le deuxième pilier pour l'accession à la propriété à l'étranger, octroi de prêts en devises plus avantageux). D'autres différences sont à mentionner comme le système fiscal et les prestations sociales (les crèches par exemple) qui sont plus favorables pour les familles en France.

La mobilité résidentielle transfrontalière s'explique donc par une combinaison de trois logiques : une logique socioculturelle (qui souligne l'influence du parcours de vie

sur les modèles d'habitat privilégiés), une logique spatiale (selon laquelle les ménages se répartissent en fonction de leurs caractéristiques dans des contextes résidentiels différents) et une logique fonctionnelle (la présence de la frontière crée des opportunités pour certains ménages). Cette combinaison montre finalement une forme de filtrage migratoire qui devrait limiter l'extension de ce phénomène ces prochaines années malgré le degré d'intégration formelle très élevé de cette région transfrontalière.

BIBLIOGRAPHIE

- ANDERSON JAMES and O'DOWD LIAM, 1999 : « Borders, Border Regions and Territoriality: Contradictory Meanings, Changing Significance », *Regional Studies* 33 (7), 593-604.
- AUTHIER JEAN-YVES, BONVALET CATHERINE et LÉVY JEAN-PIERRE, 2010 : *Élire domicile. La construction sociale des choix résidentiels*, Lyon : Presses universitaires de Lyon.
- BOLZMAN CLAUDIO et VIAL MARIE, 2007 : *Migrants au quotidien: les frontaliers. Pratiques, représentations et identités collectives*, Zurich : Seismo.
- BONVALET CATHERINE et DUREAU FRANÇOISE, 2000 : « Les modes d'habiter: des choix sous contraintes », in DUREAU FRANÇOISE, DUPONT VÉRONIQUE, LELIÈVE ÉVA, LÉVY JEAN-PIERRE et LULLE THIERRY (éds), *Métropole en mouvement*, Paris : Anthropos, 131-153.
- CAPRON CATHERINE, EGGERICKX et HERMIA JEAN-PIERRE, 2002 : « Les nouvelles dynamiques de peuplement dans les zones frontalières en Wallonie », *Espaces, populations, sociétés* 1-2, 83-98.
- CARPENTIER SAMUEL (éd.), 2010 : *La mobilité résidentielle transfrontalière entre le Luxembourg et ses régions voisines*, Luxembourg : Éditions St-Paul.
- CREVOISIER OLIVIER, MOINE ALEXANDRE, CORPATAUX JOSÉ, QUIQUERET FRÉDÉRIC et SIGNORET PHILIPPE, 2006 : *Impact de l'accord bilatéral relatif à la libre circulation des personnes sur la région transfrontalière du canton de Neuchâtel et du département du Doubs*, Neuchâtel : Groupe de recherche en économie territoriale.
- DE OLIVEIRA T. C. MACHADO, 2009 : « Frontières en Amérique latine: réflexions méthodologiques », *Espaces et sociétés* 138 (3), 19-33.
- HAUMONT NICOLE, 2001 [1966] : *Les pavillonnaires: étude psychosociologique d'un mode d'habitat*, Paris : L'Harmattan.
- I & O RESEARCH, 2005 : *Wohnen in Deutschland - Eine qualitative Untersuchung aktueller Entwicklungen*, Enschede : Regio Twente.
- KING RUSSELL, 2002 : « Towards a New Map of European Migration », *International Journal of Population Geography* 8 (2), 89-106.
- MOINE ALEXANDRE, 1998 : « Les aménagements liés aux transports et les dynamiques socio-économiques dans l'Arc jurassien: l'influence d'une frontière contact », *Revue géographique de l'Est* XXXVIII (3), 117-126.
- MOINE ALEXANDRE, 2003 : « Représentation et compréhension de la systémogénèse d'un espace de production transfrontalier », *Mappemonde* <http://www.mgm.fr/PUB/Mappemonde/M303/Moine.pdf>.
- MOINE ALEXANDRE, 2007 : « Espaces frontaliers sous tension: les nouveaux accords bilatéraux accentuent les mobilités dans l'Arc jurassien », *Images de Franche-Comté* 35, 6-9.
- MOINE ALEXANDRE, 2008 : « Représentation et compréhension de l'évolution d'un territoire: le cas du territoire horloger franco-suisse de l'Arc jurassien », in ALEXANDRE FRÉDÉRIC et GÉNIN ALAIN, *Continu et discontinu dans l'espace géographique*, Tours : Presses universitaires François Rabelais.
- MÜLLER-JENTSCH DANIEL (éd.), 2008 : *Die neue Zuwanderung: die Schweiz zwischen Brain Gain und Überfremdungsangst*, Zürich : Verlag Neue Zürcher Zeitung.
- NEWMAN DAVID, 2006 : « The lines that continue to separate us: borders in our "borderless" world », *Progress in Human Geography* 30 (2), 143-161.

OBSERVATOIRE STATISTIQUE TRANSFRONTALIER, 2010 : *Migrations résidentielles de la Suisse vers Rhône-Alpes*, Genève : Office cantonal de la statistique.

RÉRAT PATRICK, 2010 : *Habiter la ville : évolution démographique et attractivité résidentielle d'une ville-centre*, Neuchâtel : Alphil - Presses universitaires suisses.

RÉRAT PATRICK, PIGUET ÉTIENNE, BESSON ROGER et SÖDERSTRÖM OLA, 2008 : « Les âges de la ville. Mobilité résidentielle, parcours de vie et attractivité des villes suisses », *Geographica Helvetica* 63, 261-271.

THALMANN PHILIPPE et FAVARGER PHILIPPE, 2002 : *Locataire ou propriétaire? Enjeux et mythes de l'accession à la propriété en Suisse*, Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.

THOMAS MARIE-PAULE, ADLY HOSSAM, PATTARONI LUCA, KAUFMANN VINCENT et GALLOUX VINCENT, 2011 : *Choix résidentiels et modes de vie dans l'agglomération franco-valdo-genevoise*, Lausanne : École polytechnique fédérale de Lausanne.

VAN HAM MARTIN, à paraître : « Housing Behaviour », in CLARK WILLIAM A. C. and GIBB K. (éds), *Handbook of Housing Studies*, London : Sage.

VELASCO-GARCIET HÉLÈNE, 2005 : « Les jeux de la frontière franco-espagnole au Pays Basque dans le contexte européen », *Espaces, populations, sociétés* 2, 305-317.

WASTL-WALTER DORIS, 2009 : « Borderlands », in KITCHIN ROB and THRIFT NIGEL (éds), *International Encyclopedia of Human Geography*, Amsterdam : Elsevier, 332-338.

CROSS-BORDER RESIDENTIAL MOBILITY IN THE SWISS-FRENCH JURA REGION

This paper addresses cross-border residential mobility in the Swiss-French Arc Jurassien. It analyses the profiles, trajectories and motivations of the households who make the residential choice to cross the border. Results show the central role of life course position and differentials in terms of accessing to home-ownership on both sides of the border. Migrants moving to Switzerland are usually young adults who settle in urban regions and yearn for an urban way of life. In the other way, couples with children are first identified; they access to home-ownership and search for a suburban quality of life.

Keywords: border, migration, residential mobility, housing market, life course, home-ownership.

GRENZÜBERSCHREITENDE WOHNMOBILITÄT IM FRANZÖSISCH-SCHWEIZERISCHEN JURABOGEN

Dieser Artikel befasst sich mit der grenzüberschreitenden Wohnmobilität im französisch-schweizerischen Jurabogen. Es werden die Profile, Werdegänge und Motivationen der Haushalte analysiert, die sich dafür entscheiden, auf der anderen Seite der Grenze zu leben. Die Ergebnisse deuten auf die zentrale Rolle, die die Position im Lebenslauf und die unterschiedlichen Auffassungen in Bezug auf Eigentumswohnungen auf beiden Seiten der Grenze spielen. Migranten, die in die Schweiz ziehen, sind meistens junge Erwachsene, die sich in Städten niederlassen und die die urbane Lebensweise befürworten. In der anderen Richtung identifiziert man in erster Linie Ehepaare mit Kindern, die ein Eigenheim erwerben und die eine andere Lebensqualität am Stadtrand suchen.

Stichwörter: Grenze, Migration, Wohnmobilität, Wohnungsmarkt, Lebenslauf, Wohneigentum.